



Compte rendu du Conseil Municipal

du jeudi 19 octobre 2017

Tous les conseillers sont présents sauf Véronique CENTELEGHE qui a donné procuration à Céline CARCHIDI.

Secrétaire de séance : Dominique BARON

A- TOURISME-ECONOMIE

1. Station du Grand Puy

- ✓ Tableau du personnel : 13 personnes seront embauchées comme l'an passé. Le Maire fait remarquer que ces personnels seront ajustés en fonction des conditions climatiques et donc de la fréquentation. **Voté à l'unanimité**
- ✓ Rectifications de certains tarifs-forfaits : Ajustements avec Chabanon et Montclar des tarifs sont ainsi rajoutés :
 - – de 12 ans et collégiens,
 - Gratuité pour les – de 5 ans et +de 72 ans
 - Demandes de Communes voisines (ex.CC Serre-Ponçon) satisfaites
 - Rallongement du délai au 18/11 au lieu du 12/11 pour les forfaits à 55 €
 - Pour les forfaits saison : 169€ en vente à l'Office de Tourisme avant le 1^{er} décembre
- ✓ Tarifs Assur-Gliss : à rajouter au forfait : Actuellement 2€40 au Grand Puy et 2€70 à Chabanon. Augmentation à 2€50 Grand Puy et 2€80 à Chabanon
- ✓ Création sous régie : la mairie de Seyne reversera aux autres stations la part leur revenant

2. Projet refuge Résinière à la Grande Montagne

- ✓ Validation PATD- Programme Architectural Technique Détaillé-informations du maire sur le projet mais pas de vote nécessaire à ce stade de la démarche générale.
- ✓ Lancement de la procédure de consultation Maitrise d'Œuvre- idem paragraphe précédent

Au sujet du refuge, le Maire donne des informations sur le dernier COPIL et fait un rappel sur le projet dans sa globalité. Il donne quelques infos, encore partielles à ce jour, sur les financements déjà inscrits et validés au programme Espace Valléen, et se félicite que 10 membres du Conseil Municipal se soient rendus sur place le 10 octobre.

Puis il donne la parole aux conseillers municipaux qui peuvent s'exprimer sur le sujet.

-Laurent PASCAL, rappelle que les 3 conseillers de l'opposition, sont contre ce projet

-Dominique BARON rappelle son adhésion au projet, mais expose des alternatives quant à son implantation précise.

3. Bilan estival de la fréquentation des équipements touristiques communaux

- ✓ VTT été : 777 remontées pour 8000€ de recette sensiblement identique aux années précédentes.

A noter DAVANTAGE de remontées « piétons ».

Un handicap majeur : pas de loueur de VTT à la station. Il est remarqué également que la clientèle VTT de descente est très difficile à « fidéliser » sur un site.

- ✓ Piscine : Baisse de la fréquentation due à l'ouverture avec 2 mois de retard. Il y aura un nouveau maître-nageur pour les vacances de Toussaint.
- ✓ Maison du Mulet : 2530€ de recette en 2016 et 2400€ en 2017. 640 entrées payantes, mais en réalité 850 à 900 visiteurs. A noter que les visites sont gratuites le jour du Concours mulassier.
Augmentation des visites scolaires.
Fréquentation importante aux animations.
- ✓ Centre de loisirs : fréquentation normale et au niveau budgétaire on reste dans les clous.
- ✓ Gîte hameau de Pompiery : 9400€ de recettes pour environ 9 semaines de fréquentation : ce n'est pas satisfaisant.

B- URBANISME

Modification du PLU :

- ✓ Synthèse de la modification du PLU :
 - UTN pour le refuge de la Résinière
 - Création d'un snack –secours en crête du Grand Puy
 - Colonie de vacances à la Gréyère
 - Zone du Pont Rouge
 - Maison du Mulet

Voté à l'unanimité

C- AFFAIRES GENERALES

- ✓ Validation du rapport 2017 eau et assainissement :
 - Eau :
 - 1675 abonnés
 - 564000 m3 consommés
 - 82000 m3 vendus
 - 283000 m3 en perte
 - Pour une consommation de 120 m3 : 1,40 €/ m3
 Depuis 2014 le rendement s'améliore, en revanche les recettes sont en baisse
 - Assainissement :
 - 18 tonnes de boues ont été évacuées
 - Pour une consommation de 120 m3 : 1,50 €/m3
 En raison de problèmes sur l'eau et l'assainissement, une commission est prévue avant fin décembre
- ✓ Délibération modificative sur la prise en charge des dépenses relatives aux évènementiels et réceptions : élargissement de la prise en charge des hébergements pour les festivités si celle-ci est précisée dans le contrat initial des intervenants.
- ✓ CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : adoption du rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées au titre de 2017 (pour un montant de 286 533 €) et désignation de Francis HERMITTE en tant que suppléant de Joëlle SAINT-MARTIN d'un suppléant.

- ✓ Borne véhicules électriques : gratuité du stationnement. L'emplacement est prévu en face la Gendarmerie (Place de l'artisan des pneus les jours de marché, il lui sera proposé un autre emplacement).
- ✓ Autorisation de signatures de diverses conventions :
 - Travaux d'enfouissement des réseaux de la promenade Saint Pierre,
 - Aide juridique pour l'urbanisme l'ensemble **Voté à l'unanimité**
 - Prise en charge du programme de stérilisation des chats et chattes par l'Association « trente millions d'amis » ; convention avec l'Association AUDACCE qui se charge de la mise en place avec les vétérinaires du secteur. Autorisation donnée au Maire pour signer cette convention. **Voté à l'unanimité**

D-QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Plan EDUCATIF Territorial (PEDT) : signature d'une convention avec l'État.
- ✓ Demande de M. BIONTINO (propriétaire de l'Immeuble Bellevue). Le service de voirie du Département doit réaliser des travaux pour sécuriser la route le long du mur de sa propriété. Un trottoir sera aménagé par la commune. Ces travaux vont entraîner une emprise sur sa propriété et M. BIONTINO demande à la Mairie de compenser la mise à disposition pour démolition du petit cabanon en échange d'une parcelle, mitoyenne de sa propriété, de 318 m². **Voté à l'unanimité**
- ✓ Point sur les transferts de compétences de Provence Alpes Agglo :
 - 3 types de compétences
 - Obligatoires qui ont pris effet au 1^{er} janvier 2017. En ce qui nous concerne : création du nouvel Office de Tourisme de Pôle Provence Alpes DIGNE-LES-BAINS maintien point accueil de SEYNE – Zone Artisanale – Transports scolaires.
 - Optionnelles : l'intérêt communautaire doit être défini avant le 31 décembre 2017. En ce qui nous concerne pour le gymnase et la Maison des services au public.
 - Additionnelles ou facultatives : l'intérêt communautaire peut être défini jusqu'en 2018. En ce qui nous concerne pour : le site du Fanget – la Maison de santé de SEYNE – l'attribution des subventions aux associations – la gestion du petit matériel – les structures concernant la Petite Enfance : crèche-ALSH.

La Communauté d'Agglomération va délibérer sur les statuts et, donc, ces compétences le 9 novembre 2017.

- ✓ Au 1^{er} janvier prochaine application d'une nouvelle taxe de transport pour les entreprises de plus de 11 salariés
- ✓ La taxe sur les ordures ménagères passera à 12% au lieu de 10% à partir du 1^{er} janvier prochain.
- ✓ Nathalie ESCLAPEZ attire l'attention sur différents problèmes relatifs à la vie scolaire :
 - Stationnement des véhicules des parents lors de la sortie des classes (certains se sont faits verbalisés par la Gendarmerie)
 - Plusieurs petits travaux sont nécessaires aux écoles notamment sur les sanitaires.

La séance est levée à 23 h 40